

Département
de la Drôme
Arrondissement
de Valence
Commune
de La Roche de Glun

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°15/2023

Nombre de membres présents en exercices :23
Nombres de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de la convocation : 6 avril 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M^{me} FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. VALETTE Olivier, M. Serge ZUCHELLO, M^{me} BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M. RIMBERT Charles-Henri, M^{me} GUIBERT Frédérique, M^{me} PROVO Christiane, M. GOURDOL Bruno, M. David MARGIRIER, M^{me} Valérie FAURE.

Absents représentés : M^{me} PLANET Joëlle (pouvoir donné à M. Serge ZUCHELLO), Madame Alexandra BAUSSERON (pouvoir donné à M^{me} Stéphanie BONHOMME), Madame Yolande HUSSON (pouvoir donné à M. Olivier VALETTE), Madame Sandra JULLIEN (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Monsieur Christophe ROMÉGOUX (pouvoir donné à M. Frédéric GIRANTHON).

Absent excusé : Madame DUCLAUD Nathalie.

M^{me} BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE HALL DES SPORTS : AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande publique,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la destruction du gymnase communal, un projet de construction d'une hall des sports est envisagé. En séance du 30 août 2021, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet définitif du projet de construction du Gymnase de la Roche de Glun et le coût total de cette opération est fixé en prévisionnel à **3 716 494,00 HT.**

Une procédure de consultation des entreprises selon une procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation en application des articles L. 2123-1, R 2123-3 à R 2123-8 du code de la Commande publique, a été lancé pour les lots suivants :

- **Lot 1 : Terrassement**
- **Lot 2 : Bâtiment**
- **Lot 3 : Espace Vert-VRD**

Considérant que l'analyse des candidatures et des offres a été faite en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les dossiers de consultation.

Il est proposé d'attribuer les différents lots aux entreprises :

N°Lot	Dénomination du lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre en euros HT
1	Terrassement	BOISSET TP 445 route de Tain 26600 CHANOS-CURSON	39 618 € HT
2	Bâtiment	MATHIS 27 rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS SUR MANE	Tranche ferme 3 238 402 € HT Tranche conditionnelle 3 0990 € HT TOTAL de 3 269 392 € HT
3	Espace Vert - VRD	ENTREPRISE 26 895, rue Louis Saillant 26800 PORTES LES VALENCES	99 949,62€ HT

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux à l'été 2023.

Le montant total des offres est de **3 408 959,62 euros HT**.

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- **D 'ATTRIBUER** les marchés des lots relevant de la procédure restreinte adaptée, les Lots, 1, 2 et 3 aux entreprises classées premières,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- **DIRE** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Le Maire,

Michel GOUNON

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu
De sa transmission en préfecture le
Et de sa publication le

